

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération n°138_250926

Subvention 2025 à l'association Académie Pour l'Égalité des Chances – AEC.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 19 septembre 2025, dématérialisée et affranchie le 19 septembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. JérémY TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ¹ M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD ³ Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ² M. Thibaud CHANE WOON MING M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Alix GALBOIS	M. Sylvain ARTHEMISE M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Eric FONTAINE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Est arrivée dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'ordre du jour

²N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°135 à 139 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont

³A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas participé au vote des délibérations 138 et 139

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°108 à 113	26	3	16	0	29	0	0
Pour les délibérations n°114 à 115	26	3	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°116 à 123	26	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n° 124	26	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°125 à 134	26	3	16	0	29	0	0
Pour les délibérations n°135 à 137	25 ^A	3	17	0	28	0	0
Pour les délibérations n°138 à 139	24 ^{A-B}	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°140	26	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°141	26	3	16	0	Maintien	Non maintien	Abst
					0	29	0
Pour la délibération n°142	26	3	16	0	29	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de dépôt, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

^A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°135 à 139.

^B Monsieur Jean-Hugues GERARD a quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°138 à 139.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 26 septembre 2025 Délibération n°138_250926	Pôle Proximité et Citoyenneté
	Subvention 2025 à l'association Académie Pour l'Égalité des Chances - AEC	Direction de la vie associative et du développement local

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'association Académie Pour l'Égalité des Chances - AEC dûment déclarée le **17/01/2014 en sous-préfecture de Saint-Pierre** et enregistrée sous le numéro **W9R2004197**, a pour objet de :

- Agir en faveur de l'égalité des chances ;
- Mettre en œuvre des actions de formations professionnelles concourant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes et des hommes en situation professionnelle ou en recherche d'emploi dans tous les domaines, tous les secteurs d'activités ;
- Mettre en place des actions de sensibilisations et d'accompagnement, des conseils auprès des familles contribuant à l'aide à la décision relative au parcours de formation des jeunes adultes et à l'amélioration l'insertion sociale et professionnelle ;
- Promouvoir, faciliter et assurer le développement des compétences professionnelles des actifs ;
- Aider les citoyennes et citoyens à formuler leurs besoins de formations pour comprendre et analyser l'ensemble des situations.

L'association Académie Pour l'Égalité des Chances - AEC présente trois projets :

- « **Lire et écrire en famille** » est un projet qui s'articule autour de trois objectifs majeurs. Le premier vise à développer le goût de la lecture chez les enfants en créant une approche positive et ludique. Le deuxième objectif consiste à renforcer les compétences parentales dans l'accompagnement à la lecture. Les parents seront formés aux techniques de lecture partagée. Enfin, le troisième objectif s'attache à valoriser la culture réunionnaise. La littérature locale sera mise à l'honneur à travers des fonds d'ouvrages dédiés et des rencontres avec des auteurs de territoires. Des boîtes aux livres seront mises en place dans les quartiers afin de faciliter l'accès aux livres ainsi que la création des bibliothèques mobiles. L'accent sera mis sur le développement de l'imaginaire à travers des activités créatives comme l'écriture d'histoires et les arts plastiques.

- « **Ateliers vélos solidaires** » est une action qui a pour objectifs de promouvoir la mobilité durable et l'autonomie des habitants des QPV de Saint-Louis à travers l'apprentissage de la réparation et l'entretien des vélos. Ces ateliers seront encadrés par un professionnel qualifié en mécanique cyclo et les participants seront accompagnés par un coordinateur de projet.

- « **Initiation à l'impression 3D** » est un projet qui a pour objectifs d'initier les élèves aux technologies d'impression 3D à la conception numérique dans l'école primaire à la Zac Avenir et de développer les compétences numériques des élèves.

Une demande de subvention en fonctionnement est aussi sollicitée afin de soutenir les activités quotidiennes de l'association et lui permettre de développer des services de qualité auprès des habitants de Saint-Louis.

Par courrier en date du **30 janvier 2025**, cette association sollicite la collectivité pour une subvention afin de l'accompagner dans la réalisation de ces projets.

Il est proposé d'octroyer une subvention au titre de l'année 2025 de **5 000 € (Cinq mille euros)** à l'association.

II. DELIBERATION

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association modifiée (JO du 02 juillet 1901) et le décret d'application du 1 août 1901 ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre pouvoirs publics et associations ;

Vu la demande en date du **30 janvier 2025** de **L'association Académie Pour l'Égalité des Chances - AEC**, sollicitant le soutien de la collectivité pour l'accompagner dans son projet ;

Considérant, qu'en sollicitant l'aide de la Commune, l'association demanderesse s'engage à se conformer aux textes en vigueur en matière de gestion et à fournir à la collectivité les pièces nécessaires à l'exercice de son obligation de contrôle des aides publiques :

- Rapports d'assemblées générales,
- Bilan financier,
- Bilan des activités ayant fait l'objet de la demande.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'attribuer une subvention de **5 000 € (Cinq mille euros)** à l'association **Académie Pour l'Égalité des Chances - AEC**.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les actes à intervenir.

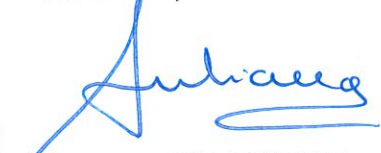
Vote : 27 pour

Monsieur Mickaël CHAMAND a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération.

Monsieur Jean-Hugues GERARD a quitté momentanément la salle des délibérations.



La Maire,


Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**